

Contributions financières des familles Année 2025-2026

Conformément aux recommandations de la Direction de l'Enseignement Catholique, et au regard de nos besoins, **Le collège Saint Colomban** vous indique les tarifs mensuels de contribution familiale suivant la méthode du « **Quotient Familial** »..

L'Ecole Saint-Vincent et le collège Saint-Colomban font partie du même groupe scolaire et sont gérés par l'**O.G.E.C. Luxeuil** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

COMMENT DETERMINER LE MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION FAMILIALE ?

- 1- Relever sur votre AVIS d'IMPOSITION 2024 (sur les revenus de 2023), le montant du **revenu fiscal de référence**
- 2- **Calculer votre quotient familial.**

QF = votre revenu fiscal de référence sur votre AVIS d'IMPOSITION 2024 (sur les revenus de 2023)

Nombre d'enfants + 2 *

** Le chiffre 2 représente les parents même s'il n'y en a qu'un au foyer.*

- 3- **Déterminer votre contribution familiale**

- ① Situer le quotient familial (calculé en 2°) dans une des tranches du tableau ci-dessous
- ② Lire le montant de votre contribution familiale

	Quotient familial	Contribution Mensuelle
Tranche A	Jusqu'à 4 270	62,00 €
Tranche B	de 4 271 à 6076	66,50 €
Tranche C	de 6 077 à 7 882	71,00 €
Tranche D	de 7 883 à 9 688	75,50 €
Tranche E	de 9 689 à 11 494	80,00 €
Tranche F	de 11 495 à 13 300	84,50 €
Tranche G	> 13 301	89,00 €

📎 **Pour les tranches A, B, C, D, E et F joindre la copie de l'avis d'imposition si l'avis d'imposition n'est pas fourni vous serez automatiquement en tranche G**

REDUCTIONS CONTRIBUTION FAMILIALE GROUPE SCOLAIRE

- ➡ Réduction de 20 % de la contribution familiale dès le 2^{ème} enfant
- ➡ Réduction de 30 % de la contribution familiale dès le 3^{ème} enfant
- ➡ Réduction de 75 % de la contribution familiale pour le 4^{ème} enfant et suivant scolarisés dans l'un des établissements du groupe scolaire privé de Luxeuil.

Contributions spécifiques

1 – Votre enfant est demi-pensionnaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Le coût mensuel lissé s'élève à 79,50 € par mois

2 – Votre enfant est externe

Si votre enfant externe reste occasionnellement à la cantine, le coût d'un repas est de 6,20 €

Facturation par mois à payer dès réception de la facture mensuelle

Si vous êtes en prélèvement automatique pour la contribution, la facture repas sera prélevée le mois suivant avec la contribution

Votre enfant s'inscrit à la cantine auprès de la surveillante le jour même avant 9 h.

3 – Votre enfant est externe – INSCRIPTION FORFAITAIRE

- soit pour 1 jour hebdomadaire, le même chaque semaine pour **20 €** par mois
- soit pour 2 jours hebdomadaires, les mêmes chaque semaine pour **39,80 €** par mois
- soit pour 3 jours hebdomadaires, les mêmes chaque semaine pour **59,60 €** par mois

A la rentrée de septembre, une fiche d'inscription sera donnée aux externes pour l'inscription des repas à la cantine à l'année en fonction de leur emploi du temps

COTISATION A.P.E.L

L'APEL, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement.

23,50 € par an et par famille (adhésion à cocher sur règlement financier du dossier)

L'Assurance Scolaire de la Mutuelle St Christophe facultative

11,50 € par an

FACTURATION

Une facture annuelle sera mise en ligne sur Ecole Directe fin septembre début octobre (les régularisations seront effectuées en cours d'année)

MODALITES DE REGLEMENT

Pour les familles ayant adhéré au mandat sepa

Mensuellement par prélèvement automatique (1/9^{ème} de la somme totale)

Du 10/10/2025 au 10/06/2026, l'échéancier apparaîtra sur la facture annuelle

Pour les autres types de règlement :

- *En 1 seule fois par chèque à réception de la facture annuelle*
- *En 3 mensualités suivant l'échéancier proposé sur la facture annuelle*
- *En 9 mensualités (facture annuelle à diviser par 9) par chèque ou espèces tous les mois avant le 10 de chaque mois*